

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
COMMUNE DE PIQUECOS

\*\*\*\*\*

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du 27 Février 2018**

L'an deux mil dix-huit et le 27 Février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Elisabeth CASTAGNÉ.

Nombre de membres :           - en exercice : 11  
  - présents : 08  
  - qui ont pris part à la délibération : 08

Présents : Mesdames BARAILLE Angélique, CASTAGNÉ Elisabeth, VIGUIER Marie-José, Messieurs BUFFAZ Pierre, DOMPEYRE Alexis, HEMMER Sylvain, MAUBERT Philippe, ROSET Jacques.

Excusés : Mesdames GARCIA Christèle et GAMEL Christine, Monsieur CASSAGNEAU Didier.

Secrétaire de séance : Monsieur DOMPEYRE Alexis.

Date de convocation : 20/02/2018

Date d'affichage : 20/02/2018

**2018 27 02 D01 : Travaux de mise en conformité piscicole du Gué de Piquecos**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation qui incombe à la commune en tant que propriétaire du Gué de mettre en conformité l'ouvrage dans le cadre de la continuité écologique de la rivière Aveyron et ainsi favoriser le passage piscicole.

Pour cela une opération coordonnée de partenariat a été mise en place et une convention signée entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne et les différents propriétaires.

Cette convention engage chaque propriétaire à effectuer les travaux en coordination avec une animation de l'opération coordonnée par les services de la DDT et de l'AFB – Agence Française de le Biodiversité.

L'Agence de l'Eau s'engage à une aide financière de 60 % sur le montant de l'opération, sachant que ces travaux doivent être achevés au 31 décembre 2018.

Le bureau d'étude chargé de cette opération – E&S, représenté par Monsieur Nicolas CAUCHOIX, 6 rue Clémence Isaure - 31000 Toulouse - a présenté l'estimation de l'opération.

L'entreprise COMMINGES GÉNIE CIVIL effectuera les travaux dans la continuité de ceux du Moulin de Loubéjac en amont du Gué.

Par ailleurs Madame le Maire précise que, dans le cadre de la loi GEMAPI, la Communauté de Communes des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain détient la compétence en matière de continuité écologique, pour cela la Commune sollicitera un fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Dépenses € HT		Recettes		
Étude	5 200 €	Agence de l'Eau	23 388.95 € HT	60 %
Maîtrise d'œuvre	3 300 €	Fonds de concours	7 796.32 € HT	20 %
Travaux	30 481.59 €	Commune	15 592.63 € TTC	
<b>TOTAL Dépenses HT</b>	<b>38 981.59 €</b>			
<b>TOTAL Dépenses TTC</b>	<b>46 777.90 €</b>	<b>TOTAL Recettes TTC</b>	<b>46 777.90 €</b>	

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et, après en avoir délibéré :

- approuve les dispositions ci-dessus,
- approuve les montants des études et travaux indiqués ainsi que le plan de financement présenté,
- sollicite la Communauté de Communes CCCPPL pour l'obtention d'un fonds de concours à hauteur de 20 % du montant total de l'opération HT qui s'élève à 38 981.59 €,
- autorise Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires.

**2018 27 02 D02 : Demande de subvention État et Département –  
Mur de soutènement du Cimetière St Félix**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection du mur de soutènement du cimetière de l'église St Félix.

L'estimation des travaux globale s'élève à 10 752.60 € HT.

Madame le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, Madame le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'État et du Conseil Départemental.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Dépenses € HT		Recettes		
Travaux	10 752.60 €	État	3 763.41 €	35 %
		Conseil Départemental	4 193.51 €	39 %
		Commune	2 795.68 €	26 %
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>10 752.60 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>10 752.60 €</b>	

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- approuve le coût de l'opération,
- approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État et du Conseil Départemental au montant le plus élevé possible,
- sollicite l'autorisation de préfinancer les projets sans attendre la décision portant attribution de la subvention globale,
- autorise Madame le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

**2018 27 02 D03 : Avenant pour les travaux supplémentaires à l'Église St Félix**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de travaux sur l'Église St Félix à Piquecos.

Il est apparu en cours de chantier que certaines prestations pourraient être ajoutées. C'est l'objet de l'avenant soumis au Conseil Municipal de ce jour.

Lot 2 : Entreprise TMP -

Cet avenant, correspondant à des travaux de renforcement de la charpente rendus possible par les travaux en cours, entraîne une plus-value de 7 871.69 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant sus-cité,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Départemental, représentant de Tarn et Garonne Conseils Collectivités, mandataire de la commune de Piquecos, à signer tout acte et document conséquence des présentes.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les conditions d'exécution du mandat aux termes duquel le service Tarn et Garonne Conseils Collectivités a été chargé de l'opération travaux sur l'église de St Félix.

Il est constaté que le mandataire a remis son rapport rendant compte de l'accomplissement de sa mission.

Est également produit et visé :

- le bilan général et définitif (phases études) de l'opération en annexe pour un montant de 16 665.60 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de :

- donner au service Tarn et Garonne Conseils Collectivités quitus entier et sans réserve de sa gestion, au vu du bilan ci-joint.

**Questions diverses :**

- Gué : envisager la pose de bornes pour la signalisation – Achat de panneaux route inondée,
- Commission Bâtiment : état des travaux
  - Étanchéité des portes (cantine, accueil, salle de réunion),
  - Révision chauffage (5 nouveaux convecteurs),
  - Porte des wc à changer,
  - Réparation fenêtre de la salle CLAE (en régie),
  - Changement de la laine de verre sous toiture + repositionnement de tuiles + changement planche de rives
  - Eglise St Marc : crépi, pose lambris,
  - Boulangerie : fissure sur mur – voir avec la Décennale,
  - Cantine : achat d'une gazinière (voir la CAMIF)– revente de l'ancien piano de cuisson
- Chemin Station épuration : envoi du devis de l'entreprise Alzonne à Mme Prunes pour demande subvention
- Panneau patrimoine à l'église St Félix – prévoir achat panneau (fournisseur proposé par la Comcom),
- Jeudi 8 mars – visite du Secrétaire Général Mr MOULARD,
- Bilan recensement : 444 habitants recensés,
- 2 chats castrés et adoptés par Mr Gayard.
- Calendrier prévisionnel des conseils pour le budget.

Séance levée à 20h30.